



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Alain Wiard, Philippe Desprez, Jan Verbeke, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Sandra Ferretti, Laurence Dehaut, Gabriel Persoons, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHHA, Laura Squartini, Rachida Moukhlisse, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Christine Roisin, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Eric Godart, Martin Casier, Joëlle Van den Berg, Laurent Van Steensel, *Conseillers*.

Séance du 23.04.19

#Objet : Plan de pilotage de l'école COLIBRI - NAIADES - AIGRETTES (2019-2025).#

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu la Nouvelle Loi Communale,

Vu l'article 67§2 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, tel que modifié, relatif au plan de pilotage ;

Vu la délibération du collège échevinal du 18 juillet 2017, par laquelle le collège décide de transmettre la candidature de l'école maternelle Colibri-Naiades-Aigrettes pour la 1^{ère} vague de mise en œuvre des plans de pilotage ;

Considérant que la candidature de l'école a été retenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Vu la délibération du conseil communal du 22 janvier 2019 approuvant la convention d'accompagnement et de suivi du CECP dans le cadre du dispositif de pilotage des écoles retenues dans la 1^{ère} vague des plans de pilotage ;

Considérant que durant l'année scolaire 2018-2019, l'école a élaboré son plan de pilotage, avec le soutien et l'accompagnement des conseillers pédagogiques du CECP ;

Considérant que l'équipe éducative a établi un diagnostic collectif de l'établissement, qui s'appuie sur une liste d'indicateurs propres à l'établissement, en regard de ceux d'établissements comparables, sur l'outil miroir proposé par le CECP et sur les actions déjà menées au sein de l'école au regard des 15 thématiques définies dans le décret « pilotage » ;

Considérant que sur base de ce diagnostic, l'école a priorisé 3 à 5 forces et faiblesses sur lesquelles concentrer la suite du travail ; qu'elle a recherché les causes racines à l'origine des forces et faiblesses rencontrées ;

Considérant que sur cette base, elle a défini 3 à 5 objectifs spécifiques qu'elle poursuivra durant les 6 prochaines années pour contribuer aux objectifs d'amélioration de l'ensemble du système éducatif ;

Considérant que sur base des objectifs sélectionnés, l'école a recherché des stratégies et a établi un plan d'actions à mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs : nouvelles initiatives ou actions à poursuivre dans les quinze thématiques ;

Considérant que le plan de pilotage doit être envoyé au délégué au contrat d'objectifs entre le 1er et le 30 avril 2019 ;

Considérant que le conseil de participation prévu le 25 mars 2019 a dû être annulé faute de participation

parentale ;

Vu le procès-verbal de la réunion de la Copaloc du 3 avril 2019, joint en annexe ;

DECIDE

De marquer son accord sur le plan de pilotage de l'école Colibri-Naiades-Aigrettes défini ci-dessous et de l'envoyer au DCO.

PLAN DE PILOTAGE COLIBRI – NAIADES – AIGRETTES (2019-2025)

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : « Les enfants sont préparés à être des citoyens responsables". D'ici 2025, maintenir le score donné par l'équipe afin que les enfants continuent à être préparés à être des citoyens responsables.

Objectif d'amélioration poursuivi :

Réduire les différences entre les plus favorisés et les moins favorisés.

Actions :

- Action propreté, tri des déchets, animation Bruxelles-Propreté
- Utilisation de gourdes ou de gobelets en plastique réutilisable
- Action anti-gaspi papier dessin
- Parrainage vertical entre classes
- Responsabiliser les enfants pour faire passer des messages

OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : « L'école encourage les enfants à avoir confiance en eux »: d'ici 2023, maintenir le score malgré les changements multiples qui peuvent survenir.

Objectif d'amélioration poursuivi :

Accroître les indices du bien-être à l'école et du climat scolaire.

Actions :

- Mise en place de règles de vie en classe et dans l'école
- Respect et renforcement positif entre les enfants et entre enfants et adultes
- Responsabiliser les enfants par le biais d'actions diverses

OBJECTIF SPECIFIQUE 3 : "Les enfants sont encouragés à réussir". D'ici 2023, l'école diversifiera les activités pour amener les enfants à réussir afin de maintenir le score de l'équipe et celui des parents.

Objectif d'amélioration poursuivi :

Améliorer significativement les savoirs et les compétences des élèves.

Actions :

- Mise en place d'ateliers de manipulation dans toutes les disciplines
- Mise en place d'ateliers différenciés dans toutes les disciplines

- Mise en place d'ateliers de langage
- Mise en place d'ateliers musique (chants - rythmes - rondes)
- Permettre à l'enfant d'exécuter des tâches faites habituellement par l'adulte

OBJECTIF SPECIFIQUE 4 : L'école a mis en place un dispositif d'accueil et d'encadrement dédié aux nouveaux membres de l'équipe" D'ici 2023, l'école mettra en place un dispositif d'accueil dédié aux nouveaux membres de l'équipe éducative afin d'atteindre un score plus élevé que la moyenne.

Objectif d'amélioration poursuivi :

Améliorer significativement les savoirs et les compétences des élèves.

Actions :

- Désigner une personne ressource (enseignante ou direction)
- Création d'une farde d'accueil pour les nouveaux membres de l'équipe
- Mise en place d'un système d'info aux parents via Zippslip

OBJECTIF SPECIFIQUE 5 : "Les enfants participent activement à l'organisation de la classe" D'ici 2023, les enfants participeront d'avantage à l'organisation pratique de la classe via des dispositifs mis en place par l'équipe éducative afin d'atteindre un score comparable à la moyenne.

Objectif d'amélioration poursuivi :

Accroître les indices du bien-être à l'école et du climat scolaire.

Actions :

- Installation d'ateliers autonomes dans toutes les disciplines
- Mise en place de cercles de parole
- Mise en place d'un tableau évolutif des tâches
- Mise en route d'une gestion coordonnées des différents ateliers ou espaces
- Favoriser l'autonomie et le choix libre de l'enfant
- Mise en place d'une boîte à trésors
- Création de fiches auto-correctives

OBJECTIF SPECIFIQUE 6 : D'ici 2023, diminuer le taux de maintien en maternelle afin de le faire passer en-dessous du score moyen d'écoles de même ISE.

Objectif d'amélioration poursuivi :

Réduire progressivement le redoublement et le décrochage scolaire.

Actions :

- Mise en place d'un système proactif de contact avec le PMS depuis l'accueil
- Mise en place de réunions direction - enseignant – parents

- Mise en place d'ateliers autonomes dans toutes les disciplines
- Formation en équipe sur l'évaluation et l'auto-évaluation des élèves
- Elargir le cercle des papys-mamys conteurs
- Mise en place d'ateliers animés par intervenants extérieurs

Le Conseil approuve le projet de délibération.

25 votants : 18 votes positifs, 7 abstentions.

Abstentions : Philippe Desprez, Jos Bertrand, Sandra Ferretti, Alexandre Dermine, Laura Squartini, Florence Lepoivre, Christine Roisin.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 24 avril 2019

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Hang Nguyen